

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE MARANGE-SILVANGE
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 02 mars 2017**

Conseillers élus : 15

Date de convocation : 23 février 2017

En exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Absents non excusés : 0

Absents excusés : 2

Étaient présents : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Pascal JOLIOT ; M. Dominique WEYANT ; Mme Enza BAROTTE ; M. Christian FORFERT ; Mme Hélène FAVRE MONNET ; Mme Roseline KLEIN-BELLUCO ; Mme Julie LAFFAYE ; M. Christian SCHMITZ ; Mme Cindy DOS REIS ; Mme Véronique THILL ; M. Nicolas ROQUEL ; M. Claude NEVEUX ;

Étaient absents excusés : M. Gérard IMBS a donné procuration à M. Dominique WEYANT ; Mme Samira BEN SLIMA a donné procuration à Mme Véronique THILL ;

Secrétaire de séance : Mme Roseline KLEIN BELLUCO ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 06 février 2017.

Mme Le maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 7.5-152/2017 : Subventions travaux salle A. BOURSON

Vu la délibération 7.5-140/2017 du 06/02/2017 ;

Vu la modification de la phase de l'APD Avant-Projet Détaillé par le bureau d'étude ITC ;

Vu que le bureau d'étude a modifié le montant de l'estimation des travaux,

Le Conseil Municipal adopte le projet de travaux intitulé « Amélioration énergétique et mise en conformité de la salle polyvalente Albert Bourson »

Le Conseil municipal décide de réaliser ces travaux à partir de septembre 2017.

Le montant estimatif des travaux est de 531 134.00 euros H.T. – Cinq cent trente et un mille cent trente-quatre euros

Ce projet étant le projet phare de la commune pour l'année 2017, le Conseil Municipal décide de solliciter :

Subvention D.E.T.R. 25 % 132 783.50 euros

Subvention AMITER 25 % 132 783.50 euros

Subvention FSIL 22 % 116 849.48 euros

Le solde sur les fonds propres de la Commune.

VOTES : 14 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité le 03 mars 2017 et sa publication le 06 mars 2017 ;

Au registre suivent les signatures

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 03/03/2017
Mme Le Maire, N.ROUSSEAU,

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20170302-751522017-DE
Reçu le 03/03/2017

